



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
23 JANVIER 2023**

**OBJET : VENTE DE DEUX TERRAINS RUE DE L'ABATTOIR**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**Etaient présents :**

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

**Etaient absents :**

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.  
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.  
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.  
Madame LENOIR, absente.  
Monsieur CORTÈS, absent.  
Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

**Le Conseil,**

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 14 décembre 2020, et afin de répondre au projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme, il avait été décidé de vendre une partie la parcelle AH 44, le long de la rue de l'abattoir, en deux lots distincts,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, les biens appartenant au domaine privé communal sont aliénables et prescriptibles, après délibération du conseil municipal,

Considérant que suivant le même article, le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines,

Considérant que la parcelle AH 44 d'une superficie totale de 6 665,00 m<sup>2</sup>, est située en zone UD du plan local d'urbanisme, correspondant au paysage urbain de type « pavillonnaire »,

Considérant le plan d'arpentage du géomètre, Monsieur Thierry Berthe, joint en annexe, qui divise les parcelles comme suit :

- Parcalle AH 115 d'une contenance de 371 m<sup>2</sup>, numéroté 532 rue de l'abattoir
- Parcalle AH 116 d'une contenance de 376 m<sup>2</sup>, numéroté 546 rue de l'abattoir

Considérant que ces deux lots à bâtir ont trouvé acquéreurs et que les compromis de vente ont été signés,

Considérant que les compromis de vente avaient une clause suspensive d'obtention du permis de construire,

Considérant que les deux permis de construire ont été obtenus, il convient désormais de finaliser la vente et de procéder à la signature, devant notaire,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le maire à vendre ces parcelles,

Vu la saisine de prorogation de l'estimation des domaines, en date du 2 janvier 2023, qui conclue que la valeur vénale pour les deux terrains est fixée à 105 000€,

Le rapport de Monsieur BRUVIER, entendu,

**Délibère**

**Article 1 :** Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires à finaliser ces deux ventes.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le

Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

**Adopté à la majorité**

Date de convocation : 16/01/2023

Date de l'affichage : 27/01/2023

N° : 05/23

La secrétaire de séance

  
Brigitte BÉRAULT

Le Maire,

Philippe MAUGER  
Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216004341-20230123-DELIB05B\_23-DE



COMMUNE DE MOUY

Propriété de la Commune de MOUY

dastreee Section AH, numero 44p

LA DIVISION ET LE BORNAGE

AH44P  
Commune de MOUY



Plan établi sous réserve de délimitation contradictoire avec les propriétaires voisins.

Ne figurent sur ce plan que les éléments visibles sur les lieux (bâtiments, relief, réseaux, ...)

La responsabilité du Géomètre-Expert ne peut être engagée sur la non mention d'éléments non annoncés.

**JRC BLIN** - Ingénieur, Membre, Ingénieur INSA - Géomètre-Expert N° d'inscription 4654  
1bis, rue Gérard Philippe 63660 CLERMONT  
60, rue de Caville 63700 PONT-SAINTE-MAXENCE  
Tél 03.44.50.06.85 email : cabinet.bethie@free.fr

Echelle : 1/200 Dossier : 20440 Etablie le 04/01/2021

四  
10

Publié le : 02/12/2025 17:29 (Europe/Paris)  
Par : Service Communication de Mouy  
[https://www.mouy.fr/documents\\_administratifs/45911](https://www.mouy.fr/documents_administratifs/45911)

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216004341-20230123-DELIB05B\_23-DE